

Accès à la commune

L'accès le plus pratique et le mieux desservi reste la voie routière. Le village est traversé par la route départementale D 939 qui relie Lannemezan à Mirande et qui est donc un axe important entre le département des Hautes-Pyrénées et celui du Gers.

En parallèle de cela, quelques petites routes permettent également d'accéder à la commune de Galan mais elles s'adressent plus aux habitants des villages avoisinants.

Il y a également un réseau autoroutier (A 64) qui s'arrête à Lannemezan.

En ce qui concerne le réseau ferroviaire, la gare la plus proche reste celle de Lannemezan à 20 minutes et la plus grande du département, celle de Tarbes à 40 minutes.

Au niveau des transports aérien, l'aéroport le plus proche est celui de Tarbes et Galan se trouve à 1h 30 de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac.

Existant de la commune

On peut ainsi recenser :

Les commerces et industries

- Entreprise de travaux publics Dastugue (routes et terrassements)
- Entreprise SARL Mournet (négoce de céréales, agrofournitures) qui possède son siège social également à Galan
- 1 scierie de bois
- 1 garage (réparation des véhicules et vente)
- 1 épicerie, journaux et dépôt de pain.
- 1 boulangerie pâtisserie
- 1 bar
- 1 bistrot labellisé « bistrot de pays » (avec épicerie et dépôt de pain)
- 1 restaurant
- 1 charcutier / traiteur
- 1 pharmacie
- 1 salon de coiffure
- 1 marché le dimanche matin avec primeur, traiteur exotique, volailler.

Les services médicaux

- 1 pédicure
- 1 médecin généraliste
- 1 ostéopathe
- 1 dentiste

Institutions d'aides à la personne

- L'Association du service à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
- 1 EHPAD (maison de retraite 80 lits)
- 1 centre de secours (pompiers volontaires)
- 1 arrêt de taxis

Artisans et services indépendants

- 1 maçon
- 1 charpentier
- 1 électricien
- 1 notaire
- 1 menuisier / plaquiste

Institutions diverses

- 1 mairie avec syndicat d'initiative
- 1 bureau de poste
- 1 bureau de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
- 1 école maternelle et primaire
- 1 garderie scolaire
- 1 cantine scolaire

Associations sportives

- 1 club de football (affilié à la Fédération Française de Football)
- 1 club de vélo / moto
- 1 club de Tennis (affilié à la Fédération Française de Tennis)
- 1 club de Gymnastique
- 1 club de marche
- 1 club de jiu-jitsu

Associations de loisirs divers

- 1 club religieux (Les Amis de L'Eglise)
- 1 bibliothèque
- 1 club de danse country (récompensé en 2009 au festival international de musique country de Mirande)
- 1 école de musique
- 1 chorale
- 1 club du troisième âge
- 1 association des chasseurs Galanais
- 1 atelier théâtre
- 1 association des parents d'élèves

Aménagement des loisirs

- 1 stade de football
- 2 terrains de Tennis
- 1 fronton pour la pelote basque
- 1 boulodrome sur la place principale du village (éclairé)
- 1 salle des fêtes
- 1 aire de repos en bord de la route D 939 avec quelques aménagements (tables de piquenique, barbecue, WC...)

Les hébergements

- 1 restaurant « les arcades » et chambres d'hôtes d'une capacité de 8 chambres et de 16 couchages.
- Chambres et table d'hôtes « Namasté » labellisé 3 épis Gîtes de France et d'une capacité de 5 chambres pour un total de 13 couchages.
- Chambres d'hôtes et table d'hôtes « Le clos de la bastide » d'une capacité de 3 chambres pour un total de 6 couchages.
- Chambre d'hôtes « Allant » d'une capacité de 5 chambres pour un total de 10 couchages
- Gîte rural « Le Paradis Bleu » labellisé 3 épis Gîtes de France et « Bienvenue à la ferme », d'une capacité de 3 chambres pour 8 couchages.

Existant touristique et patrimoine

La commune dispose d'un fort passé historique où les périodes du Moyen-âge et celle des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles prédominent. On peut ainsi trouver 3 monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques au cœur d'une bastide au centre du village :

- L'église construite entre le XIV^{ème} et le XVI^{ème} siècle et inscrite par arrêté du 14 mars 1944
- L'ancienne porte de la ville datant du Moyen-âge (XIV^{ème} siècle) et inscrite par arrêté du 13 mars 1946
- La halle-mairie datant du début du XIX^{ème} siècle (1823) et inscrite par arrêté du 11 octobre 1984

De plus ces monuments s'accompagnent de maisons de type médiéval et d'autres maisons à façades à pans de bois et droites maçonnées typiques de l'architecture du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle tout autour de ces derniers.

On peut noter également la présence de deux places dans le village, la place de la bastide où sont installés le boulodrome et un monument aux morts en souvenir des combattants décédés durant les deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle et la place des Ormeaux où sont installés des bancs pour se reposer tout autour du centre de la place dominée par une petite fontaine.

Enfin, on peut noter également l'existence d'un Syndicat d'initiative rattaché directement à la mairie et situé dans le même bâtiment.